

Avec l'association Eau et Rivières de Bretagne, faites de votre jardin un refuge amphibien !

L'association [Eau et Rivières de Bretagne](#) lance une opération visant à créer des refuges amphibiens un peu partout en Bretagne pour sauver les espèces menacées.

D'après l'Union internationale pour la conservation de la nature, environ 41 % des espèces d'amphibiens sont menacées d'extinction dans le monde. Pour enrayer leur déclin, l'association Eau et Rivières de Bretagne lance une opération un peu spéciale : si vous avez une mare, un lavoir, une fontaine, une petite zone humide (même sans grenouilles), vous pouvez faire de votre jardin un refuge amphibien.

Il suffit, pour être labellisé, d'adhérer à la charte ci-dessous :

1. Respecter la réglementation dans le domaine de l'eau et des zones humides : ne dévier aucun cours d'eau pour alimenter mon point d'eau et ne déplacer aucune espèce.
2. Proscrire les pesticides.
3. Ne pas introduire de plantes invasives.
4. Permettre l'accessibilité aux animaux, au besoin en aménageant des accès.
5. Aménager des berges en pentes douces (au minimum la moitié).
6. Installer un tas de pierres ou de bois aux alentours du point d'eau.
7. Ne pas introduire de poissons dans le bassin, ceci étant incompatible avec le développement des amphibiens.
8. Respecter le calendrier fournir dans votre kit de

bienvenue.

9. Laisser plus de 50 % de la végétation aquatique chaque année.
10. Laisser des végétaux quelques jours sur la berge après chaque opération d'entretien.

Pour vous aider dans la protection et l'observation des amphibiens, l'association fournit une plaque signalétique pour le refuge, un autocollant, un petit guide pour connaître les amphibiens, une fiche pour rapporter les espèces présentes et un calendrier d'entretien de la mare. Chaque trimestre, elle envoie également une fiche conseils, une fiche découverte des espèce et une fiche d'activité pour les enfants.

Si vous souhaitez faire de votre jardin un refuge amphibien, rendez vous [ICI](#).